

1.

Débitrice:

MAJ Bar Restaurant Sàrl, Avenue de la Gare 39,
2000 Neuchâtel
2.

Déclaration de faillite: 02.04.2009
3.

Suspension de faillite: 09.07.2009
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 03.08.2009
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : exploitation d'établissements publics.

Office des faillites
2053 Cernier
(00393573)